

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240415-24\_02\_11-DE

S<sup>2</sup>LO

EXTRAIT DU  
REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.11

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

**POUVOIRS** : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**ATTRIBUTION D'UNE**  
**PARTICIPATION**  
**FINANCIERE A LA**  
**FORMATION BAFA**  
**(BREVET D'APTITUDE**  
**AUX FONCTIONS**  
**D'ANIMATEUR)**

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme d'Etat non professionnel nécessaire pour encadrer des enfants ou adolescents fréquentant les accueils de loisirs. Il représente une clé pour évoluer dans un parcours professionnel.

Dans le cadre de sa politique à destination de la jeunesse, la commune de Bouc Bel Air propose d'accompagner les jeunes boucains dans le déroulement de cette formation.

Cet accompagnement se décline par la mise en place d'un dispositif d'aide financière à la formation BAFA consistant à verser au prestataire, l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseils (IFAC) la moitié du coût de la formation générale et d'approfondissement pour les stagiaires résidant sur la commune et ayant travaillé trois semaines sur nos structures de loisirs (Espace Jeunes ou ALSH) sur les 12 mois suivant le stage.

L'objectif est de favoriser l'engagement citoyen des jeunes au sein de leur commune tout en répondant aux besoins d'encadrement pour nos structures.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Vu l'avis favorable de la commission  
Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

Envoyé en préfecture le 18/04/2024  
Reçu en préfecture le 18/04/2024  
Publié le 26 mars 2024  
Monsieur le Maire  
ID : 013-211300157-20240415-24\_02\_11-DE

**APPROUVE** le dispositif d'aide à la formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation avec l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseils (IFAC).

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....



Richard MALLIÉ,  
Maire.